



Taxe d'Apprentissage 2012

Date limite de versement :
28 février 2012

Comment affecter votre Taxe à HEC Paris

- Par l'intermédiaire de la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) qui a reçu délégation de collecte de la CRCI Paris Ile-de-France (Convention de délégation du 30 Octobre 2009 et avis du Service Régional de Contrôle du 23 Octobre 2009) si votre entreprise a un établissement ou son siège en Ile-de-France.

- Hors Ile-de-France, par un organisme collecteur de votre choix, notamment l'ADFA (163 bis, avenue de Clichy - CS 10040 - 75849 PARIS Cedex 17).

Pour toute information sur le calcul de la taxe d'apprentissage de votre entreprise ou sur l'environnement législatif :

www.taxes-formation.ccip.fr
ou par tél : 01 55 65 68 50
(permanence juridique)

HEC Paris est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre du barème :

- dans la catégorie C (de plein droit)
- dans la catégorie B (par la règle du cumul)

Sur le bordereau de votre organisme collecteur (OCTA), indiquez obligatoirement « HEC Paris » dans la rubrique intitulée « Reversements aux Ecoles et aux CFA » (cette rubrique se trouve généralement au dos du formulaire).

Sans cette indication, votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

Si vous souhaitez affecter un montant maximum à HEC Paris, indiquez clairement sur le bordereau la formule suivante : « HEC = C + B = le maximum (cumul) ».

Sinon, indiquez le montant que vous souhaitez nous affecter.

ANNONCE DE VERSEMENT

Pour nous permettre de faire le suivi de votre dossier, merci de nous retourner l'annonce de versement ci-dessous (de préférence par fax au 01 39 67 71 49).

Attention, seul le bordereau de déclaration de paiement fait foi auprès de votre collecteur.

Veillez indiquer ci-dessous :

Le montant de votre versement :

Le nom de l'OCTA :

Le SIRET de votre entreprise :

Personne à remercier :

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél :

E-mail :

Merci de retourner ce document dûment rempli à :

Marilyn CARIVEN (01 39 67 94 74) ou **Sabine RAINGEARD** (01 39 67 71 63)